

COMMUNE DE DAME-MARIE-LES-BOIS
CONSEIL MUNICIPAL
séance du 26/05/2011

* * * * *

Le 26 Mai 2011, légalement convoqués, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à 20 heures 30 minutes à Salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Madame VIAUD Anne-Marie Maire.

Présents : Mme VIAUD Anne-Marie, Maire,

Mmes : PEREIRA Marie Manuela, PETAY Jocelyne,

MM : DUVILERS Christophe, FLEUR Dany, GEFFRAY Jérôme, GEORGE François, ROBIN Jean-Claude

Excusés ayant donné procuration :

M. DEHAEN Dominique à Mme VIAUD Anne-Marie, M. GAUDIN Jean-Pierre à Mme PEREIRA Marie Manuela, M. LEFÈVRE Guy à M. ROBIN Jean-Claude,

Secrétaire de séance: Mme PEREIRA Marie Manuela

Le compte-rendu de la séance précédente a été lu et adopté.

* * * * *

1. TRANSPORTS SCOLAIRES : PARTICIPATION FINANCIERE DES FAMILLES

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les modalités de financement du syndicat de transports scolaires du Castelrenaudais ayant été modifiées, les communes adhérentes doivent maintenant 90 € par élève inscrit aux transports scolaires de l'école primaire et maternelle, en plus de la participation aux frais de fonctionnement du syndicat et des frais liés à la prise en charge de la surveillance du car. Les trois communes du regroupement scolaire Dame-Marie-les-Bois - Saint Nicolas des Motets - Morand ont assuré jusqu'ici la gratuité de ce transport, mais elles étaient les dernières à financer la totalité du coût de la participation au transport de chaque enfant inscrit, à l'exception de Château-Renault.

C'est pourquoi les Maires du Regroupement Pédagogique Intercommunal ont décidé de soumettre à l'assentiment de leur conseil municipal la proposition de demander une participation financière aux familles.

Entendu le rapport de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

– décide la mise en place d'une participation financière par les familles pour le transport scolaire des élèves de classe primaire et maternelle du regroupement pédagogique pour la rentrée scolaire 2011/2012 aux conditions suivantes :

- 30 euros pour 1 enfant
- 40 euros pour 2 enfants
- 50 euros pour 3 enfants
- 55 euros pour 4 enfants et plus

2. CREATION DE SERVITUDE SUR LA PARCELLE ZE N° 19 APPARTENANT A LA COMMUNE AU LEU-DIT LA PICARDIERE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'acte notarié contenant une servitude de passage de canalisation relative à l'assainissement sur la parcelle ZE n° 19 appartenant à la commune au lieu-dit "La Picardière".

Madame le Maire précise que l'étude notariale a sollicité du Conseil Municipal la prise d'une délibération autorisant Madame le Maire à signer l'acte de création de servitude sur la parcelle ZE n° 19 cédée à la commune par l'Association Foncière de Remembrement de Morand - Saint Nicolas des Motets par acte administratif du 14 mai 2003

Entendu le rapport de Madame le Maire,
 Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer l'acte de création de servitude sur la parcelle ZE n° 19 cédée à la commune par l'Association Foncière de Remembrement de Morand - Saint Nicolas des Motets par acte administratif du 14 mai 2003

3. REFORME TERRITORIALE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale. Madame le Maire fait l'exposé des propositions et de l'argumentation du Schéma proposé à l'assentiment des Conseils Municipaux. Elle informe le Conseil des différentes réunions d'informations qui auront lieu sur le canton et invite les membres présents à y assister. Elle précise que les membres du conseil devront se prononcer sur ce schéma au plus tard au mois de Juillet.
 Entendu, le rapport de Madame le Maire, le Conseil municipal décide de reporter sa décision au mois de juillet.

4. PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (PAVE)

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le plan de prédiagnostic concernant le Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics émis sur sa demande par la Direction Départementale des Territoires dans le cadre de l'ATESAT.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que cette étude est la première démarche réalisée en vue de la réalisation du PAVE et que la commune va devoir consulter un bureau d'études pour sa réalisation complète avec les phases diagnostic, propositions, estimation des travaux à réaliser et le programme prévisionnel associé.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le plan de prédiagnostic du PAVE et propose de poursuivre ultérieurement l'action engagée en concertation éventuelle avec la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

5. AMENAGEMENT DE L'EXTENSION DE LA COUR DE L'ECOLE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune s'est portée acquéreur d'un terrain derrière l'école dans le but d'agrandir la cour de celle-ci. Elle s'est adressée à différents entreprises pour clôturer ce terrain. Actuellement trois entreprises ont fournis des devis incomplets ou d'un montant élevé. Le Conseil Municipal décide de continuer de démarcher les entreprises et de remettre leur décision à un prochain conseil

6. REFECTION DES GOUTTIERES DE LA CANTINE

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises pour la réfection des gouttières de la cantine scolaire de Dame-Marie-les-Bois.

Ont déposé des devis :

- Entreprise LEFEVRE Willy pour un montant de 1 630,26 € hors TVA (entreprise non assujettie)
- Entreprise SAS CHATEL pour un montant de 1 935,69 € hors TVA

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, après avoir examiné les devis, décide à l'unanimité de confier les travaux de réfection des gouttières de la cantine à l'entreprise LEFEVRE Willy pour un montant de 1 630,26 € hors taxes et vote la décision modificative du budget suivante

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
2152-49	AMENAGEMENT URBAIN	- 1 700,00 €
2158-51	REFECTION DES GOUTTIERES DE LA CANTINE	+ 1 700,00 €

7. POSE DE FILMS SOLAIRES A L'ECOLE PRIMAIRE DE DAME-MARIE-LES-BOIS

Madame la troisième adjointe informe le Conseil Municipal qu'elle a pris contact avec l'entreprise AMT pour la poursuite de la pose de films solaires à l'école primaire de Dame-Marie-les-Bois. Le coût de ces travaux est de 2 801,00 € HT (3 350,00 € TTC)

Madame le Maire précise que ces travaux n'avaient pas été prévus au budget 2011 et ont été demandés par les enseignants.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire exécuter les travaux de pose de films solaires à l'Ecole primaire de Dame-Marie-les-Bois et vote la décision modificative du budget suivante

COMPTE	LIBELLE	MONTANT
2313-127	RENOVATION DES BATIMENTS COMMUNAUX	- 3 350,00 €
2158-50	POSE DE FILMS SOLAIRES A L'ECOLE	+ 3 350,00 €

8. REGLEMENT ALSH

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le nouveau règlement de l'Association de Loisirs sans Hébergement de Morand applicable à compter du 1er juillet 2011. Cette nouvelle rédaction inclut la tarification applicable à compter du 1er juillet 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance n'émet aucune objection quant à son contenu.

9. BUSAGE

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a inscrit au budget 2011 des crédits pour le commencement du busage des fossés d'eau pluviale à ciel ouvert dans la zone urbanisée de la commune. Ces travaux importants seront planifiés sur plusieurs années. Madame le Maire fait part au Conseil de sa rencontre avec les représentants de la Direction Départementale des Territoires et du Conseil Général et propose de contacter un cabinet d'études afin de pouvoir déterminer le coût des travaux et lui confier le suivi de ceux-ci.

Entendu le rapport de madame le Maire, le Conseil lui donne pouvoir pour entreprendre les démarches nécessaires et pour consulter pour déterminer le choix d'un cabinet.

10. AMENAGEMENT DU CIMETIERE DE DAME-MARIE-LES-BOIS : COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Madame le Maire rappelle que la commune a entrepris l'agrandissement et l'aménagement du cimetière et que pour pouvoir répondre aux désirs de nombreux concitoyens, le conseil municipal a décidé l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir. Plusieurs devis ayant été analysés, Madame le Maire propose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise GRANIMOND pour un pack columbarium pour un montant de 3 790,00 € HT (4 532,84 € TTC)

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote et décide à l'unanimité :

- de confier l'aménagement d'un columbarium et d'un jardin du souvenir à l'entreprise Granimond pour un montant de 3 790,00 € HT (4 532,84 € TTC)

11. CONVENTION D'UTILISATION DU STADE DE FOOT DE LA COMMUNE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'elle a été contacté par une équipe de foot amateur désireux de s'installer et de s'entraîner sur le stade de Dame-Marie-les-Bois. Ce club prendrait le nom de Club de Foot-Ball de Dame-Marie-les-Bois. Un accord de principe pour le prêt du stade a été émis par le Conseil Municipal mais une convention doit venir concrétiser cet accord.

Entendu le rapport de Madame le Maire,

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- la signature d'une convention entre la commune de Dame-Marie-les-Bois et le club de Foot-Ball pour le prêt du terrain de foot

- donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour faire les démarches nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **Convention EDF**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la proposition de l'entreprise EDF et après consultation du Trésorier Municipal, la commune va signer une convention de prélèvement pour les factures EDF. Ce moyen de paiement n'engendrera pas de coût supplémentaire et la commune continuera à recevoir une facture détaillée.

- **Restriction d'eau**

Madame le Maire a reçu l'arrêté préfectoral concernant les restrictions d'eau. La commune de Dame-Marie-les-Bois ne fait pas partie des communes concernées par le Plan car elle dépend du Bassin de la Cisse. Madame le Maire rappelle toutefois qu'il convient de se montrer vigilant au vu des conditions atmosphériques.

- **Kermesse d'Herbault**

La commune a reçu une invitation de l'école privée de la Commune d'Herbault pour la Kermesse-Brocante des 8 clochers du dimanche 29 mai 2011

- **Rando Assemblée 19 juin**

Comme chaque année, une randonnée prédestre est organisée par le Comité des fêtes. Cette année est aura lieu le 19 juin 2011 car la date traditionnelle est celle de la Trinité (premier dimanche après la Pentecôte). Un vin d'honneur auquel toute la population est invitée clôturera cette dernière.

- **Contrat de Pays 2012**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a rencontré la chargée de mission du Pays Loire Touraine pour lui présenter les futurs projets de la commune susceptibles d'être inscrits au prochain Contrat de Pays. Celui-ci ne devrait être signé que début 2012. La commune pourra déposer ces projets après la signature de celui-ci.

A Dame-Marie-les-Bois, le 6 juin 2011

Madame le Maire
Anne-Marie VIAUD

